

Frank Gentin, ou l'art de déminer les conflits entre grands patrons français

Le président du tribunal de commerce de Paris a trouvé la solution au conflit entre Hermès et LVMH, mise en œuvre mercredi. Une conciliation discrète plutôt qu'un procès retentissant.

IVAN LETESSIER @ivanletessier

ENTREPRISES Après quatre ans de ménage chaotique, la séparation de corps entre LVMH et Hermès sera effective ce mercredi : le leader mondial du luxe distribue en effet à ses actionnaires les 23,2 % du capital du sellier qu'il détenait. Ce dividende exceptionnel (2 actions Hermès pour 41 titres LVMH détenus) soldé le divorce entre les entreprises, conformément à l'accord amiable signé dans la nuit du 2 au 3 septembre par Axel Dumas, le gérant d'Hermès, et Bernard Arnault, le PDG et principal actionnaire de LVMH. Ce dernier s'est aussi engagé à ne pas acheter de titres Hermès pendant cinq ans.

Un arrangement imaginé par Frank Gentin, président du tribunal de commerce de Paris, après des mois de tractations. Une victoire de plus après les armistices signés dans son bureau de l'île de la Cité par Philippe Houzé (Galeries Lafayette) et Jean-Charles Naurou sur le dossier Monoprix, ou encore par Arnaud Lagardère et Jean-René Fourtou (Vivendi) sur Canal+.

À 57 ans, Frank Gentin, diplômé de l'Essec, qui a démarré sa carrière en gérant la trésorerie du chantier de l'université de Riyad (Arabie saoudite), est devenu le conciliateur préféré des grands patrons français. Aussi discret que travailleur, il est aussi à l'origine d'un accord entre Système U et Danone, qui ne livrait plus de yaourt aux supérettes, et a assuré le suivi des relations entre opérateurs de téléphonie suite à une décision de l'Autorité de la concurrence.

Frank Gentin préfère les conciliations discrètes aux procès publics qui s'éternisent et nuisent autant, selon lui, à l'intérêt social des sociétés qu'à l'image de la place de Paris. « Quand il y a un accord entre les parties, il y a deux contentions, alors que lorsqu'un jugement est rendu, on a au mieux un contentieux, mais le président bienveillant du tribunal de commerce, qui a fait l'essentiel de sa carrière à la tête de l'entreprise de sa belle-famille, groupe Bernis, notamment spécialisée dans les concessions automobiles (Renault Trucks, BMW).



Frank Gentin, président du tribunal de commerce de Paris. FLORENCE DURAND/SIPA

Avec les chefs de guerre, on peut faire semblant de discuter. Mais il faut protéger le décideur final en faisant parler des intermédiaires qui peuvent manger leur chapeau

FRANK GENTIN

Sa conversion a commencé peu après son élection à la présidence du tribunal de commerce, en 2012. À l'époque, Casino et Galeries Lafayette sont en conflit au sujet de la valorisation de leur contrepartie Monoprix. L'imbricolage est tel que la propriétaire des Galeries Lafayette propose à celui de Casino de lui racheter les 50 % de Monoprix que le groupe de grands magasins ne détiennent pas, alors qu'elle ne dispose que d'une option de vente, et que seul le groupe stéphanois possède une option d'achat.

À deux jours d'intervalle, les émissaires des deux groupes signifient au tribunal de commerce de Paris leur intention d'attaquer leur opposant en justice. « Tout se monde savait comment la situation se terminait », résume Frank Gentin pour souligner que le futur prix d'achat de Monoprix par Casino était anticipé par les connaisseurs du dossier. Mais les conditions de sortie n'étaient pas réunies. « Une situation similaire à ces divorces ou successions houleuses où des considérations psychologiques rendent irrationnel un processus de partage en appa-

rence aussi simple qu'un calcul arithmétique. « Le litige n'est qu'une face du conflit, le vrai problème est à l'extérieur, il faut voir plus large », assure Frank Gentin. Ce dernier a rencontré les dirigeants de Casino et des Galeries Lafayette « de façon informelle et nous avons commencé à faire de la conciliation sans le savoir ».

Fort de son premier succès, obtenu en plusieurs mois, l'homme a affiné sa méthode afin de la rendre plus efficace, de convaincre les entreprises de s'y convertir et de persuader ses confrères des autres tribunaux de commerce de l'adopter. « Il faut montrer aux parties qu'on ne les lâchera pas », martelait-il mi-octobre devant un parterre d'avocats d'affaires réunis par le Club des juristes.

Règle numéro 1 : rester l'intermédiaire unique et limiter les échanges directs entre les parties. « Lorsque je propose un schéma d'arrangement, je demande à chacune de me donner sa réponse à moi seul, et pas à l'autre, confie Frank Gentin. Ainsi, chaque partie ne se sent pas obligée de dire non. Et si elle le fait, elle ne connaît pas

la réponse de l'autre. » Capable de protéger les belligérants, Frank Gentin sait aussi manier la menace pour les convaincre d'avancer avec lui : « Je les prévins que si un accord amiable n'est pas trouvé, je demande la saisine d'un autre tribunal de commerce pour le procès, celui de Créteil ou de Bobigny. En général, leur réponse est « c'est une plaisanterie ? » », ajoute ce fan de golf et de tennis. Peu rassuré à l'idée de passer le périphérique, les grands patrons sont aussi mis en garde sur le fait que les procédures sont longues et que les affaires reviennent à la Cour d'appel quatre ans plus tard.

Thierry Breton a représenté Bernard Arnault

Aussi patient qu'imaginatif, le président du tribunal de commerce de Paris a aussi l'art de saisir à quel moment les protagonistes sont prêts à accepter un accord. « Je suis bluffé par cet homme, reconnaît l'un des grands patrons à avoir profité de ses services. Il bosse à fond ses dossiers. Il fait appel à la raison des parties, à leur intelligence et à des tiers pour dépassionner le débat. » Le conciliateur a lui aussi besoin d'intermédiaires. « Avec les chefs de guerre, on peut faire semblant de discuter, mais cela ne va pas toujours », précise Frank Gentin. Il faut protéger le décideur final en faisant parler des intermédiaires qui peuvent manger leur chapeau. »

Thierry Breton a ainsi représenté Bernard Arnault dans le dossier Hermès-LVMH. Dernier impératif : une fois l'accord verbal trouvé, il faut vite le concrétiser. Quand les PDG de LVMH et Hermès ont trouvé un accord, Frank Gentin leur a donné 24 heures pour officialiser l'accord, alors que les avocats réclamaient une semaine.

Le médiateur veut désormais déployer sa méthode. En 2013, il y a eu 350 conciliations réussies au tribunal de commerce de Paris, il y en aura 500 cette année. L'objectif est de parvenir à 800 ou 1 000 l'an prochain. « L'objectif est de traiter 10 à 12 % des contentieux à l'amiable, confie Frank Gentin. La méthode s'applique particulièrement bien aux conflits d'actionnaires, conflits familiaux et aux petits litiges. Pour parvenir à ce chiffre, on envoie 20 % des dossiers au conciliateur. »

EN BREF

Les banques britanniques rassurent sur leur santé

Sur les huit grandes banques britanniques soumises à des tests de résistance par la Banque d'Angleterre, sept - Barclays, HSBC, Lloyds, Royal Bank of Scotland (RBS), Standard Chartered, Santander UK, l'établissement mutualiste Nationwide Building Society - ont passé l'épreuve avec succès. Co-operative Bank, qui a frôlé la faillite l'année dernière, a échoué. La banque centrale lui a demandé « de soumettre un nouveau plan capitalistique ».

Club Med : Bonomi réclame un report de l'AG

Global Resorts, le holding de l'investisseur italien Andrea Bonomi, a écrit au conseil d'administration du Club Med pour demander un report de l'assemblée générale du groupe, programmée le 12 janvier. Trop tôt à ses yeux, alors que la bataille se poursuit : le chinois Fosun devrait vraisemblablement annoncer une surenchère sur l'offre de Global Resorts d'ici vendredi soir.

Report de la négociation sur le dialogue social

Patronat et syndicat ont décidé d'annuler la séance du jeudi 18 décembre, séance qui devait conclure les négociations sur la modernisation du dialogue social en entreprises. La prochaine séance, qui sera conclusive, a été fixée aux 15 et 16 janvier 2015.

100 000 candidats au gaz moins cher de l'UFC

Plus de 100 000 personnes se sont déjà inscrites pour bénéficier de la deuxième opération « Gaz moins cher » de l'UFC. Que choisir. Elle consiste à réunir un grand nombre de consommateurs pour négocier un abonnement groupé au gaz naturel à un prix inférieur de 12 % aux tarifs réglementés de GDF Suez. Lauréat et seul candidat de la première opération, le fournisseur belge Lampris a d'ores et déjà renouvelé sa participation.

Renault et Nissan construisent les plus dynamiques en Europe en 2014
Les prix des médicaments varient du simple au quadruple dans les pharmacies
www.lefigaro.fr/economie

LES DÉCIDEURS

PAR Carole Bellemare avec Corinne Caillaud

www.decideurs.lefigaro.fr

IMÈNE RAHMOUNI-ROUSSEAU

Banque de France

Retour à la BDF pour la centralienne de 38 ans où elle fut de 2004 à 2009 chef du service des études sur les marchés et la stabilité financière. Elle est nommée directrice adjointe des opérations de marché. Elle était jusqu'ici responsable du suivi des vulnérabilités du système financier international au sein de la Banque des règlements internationaux à Bâle.

RODOLPHE BERTHONNEAU

Monceau Fleurs

Ce spécialiste du retail qui a notamment œuvré chez Petit Bateau avant de devenir responsable commercialisation chez Unibail, puis chargé d'expansion pour The Phone House, Go Sport et le groupe Fnac, devient directeur du développement du groupe composé des enseignes Monceau Fleurs, Happy et Rapid'Flora.

JEAN-YVES DAGES

Groupama

Cet exploitant agricole des Landes, âgé de 55 ans, est réélu à la présidence du groupe mutualiste.

Yann Le Pallec et Carol Sirou, deux Frenchies en pointe chez Standard & Poor's

« Je vais reprendre le remarquable travail de communication et de pédagogie conduit par Carol et expliquer comment l'accès au financement pour les ETI », souligne Yann Le Pallec, nouveau président de l'agence de notation américaine Standard & Poor's dans l'Hexagone. Une casquette en plus, à 46 ans, pour ce Parisien de souche qui était déjà patron de la région Europe, Moyen-Orient, Afrique mais n'avait jamais encore directement dirigé un pays. « Un honneur », dit cet Essec qui depuis 2010 est aussi membre du comité exécutif mondial de Standard & Poor's. Entré à la célèbre agence en 1999 après avoir débuté dans l'audit chez Salustro Reydel, il a notamment été analyste dans le secteur de l'assurance entre Paris et Londres.

Les Français ont la cote au sein de la filiale du groupe d'édition McGraw-Hill. Pour preuve, la promotion de Carol Sirou, qui succède Yann Le Pallec : à 46 ans aussi, cette dernière part à New York prendre la responsabilité du programme mondial de risk management. Un poste créé où elle va devoir mettre en



L'agence de notation confie la France au premier et une casquette mondiale à la seconde. ISABELLE LEVY-LEHMANN

œuvrer au niveau mondial la réglementation des agences, après les recommandations émises par les régulateurs américain et européen. Entrée à Paris chez S & P en 1990, cette diplômée de Dauphine s'était vu confier la présidence il y a cinq ans en pleine crise financière et avait dû gérer la fronde contre les agences de notation accusées de déstabiliser certains pays. L'an dernier, elle a mené avec succès la mise en place des normes de la réglementation européenne sur ces agences. Parmi les autres Français en pointe chez S & P, à noter aussi Bernard de Longevialle qui s'est vu confier il y a un an la responsabilité de toute l'activité banque-assurance pour l'Amérique du Nord. En prenant en main les rênes de la France, Yann Le Pallec, déjà à la tête de 1000 employés répartis sur 12 bureaux, va devoir ralentir le rythme de ses déplacements. Il rappelle que Standard & Poor's est avant tout un spécialiste du crédit et est un trait d'union entre les entreprises qui cherchent des financements et les investisseurs auxquels il donne des informations. C.B.

TOM ENDERS

Airbus Group



Le PDG réorganise ses équipes. Tom Williams, jusqu'alors vice-président exécutif programmes, succède en tant que DG délégué d'Airbus à Günter Bartschek, qui quitte l'entreprise. Williams est remplacé par Didier Evrard, jusqu'alors directeur du programme A350 XWB. Klaus Richter, directeur des achats d'Airbus et d'Airbus Group, est promu membre du comex. Ces nominations seront effectives au 1^{er} janvier 2015.

CLAIRE LENZ

Ecole polytechnique

Cette ancienne de la Société générale, qui fut coordinatrice des arts du Lycée français de Chicago avant de devenir responsable des relations presse à l'X, est promue responsable de la communication internationale.

LIONEL DAGUZAN

Wormser Frères Gestion

À 45 ans, il devient directeur général de Wormser Frères Gestion, la société de gestion de la banque familiale. Il était depuis 2009 directeur adjoint des gestions de CA Indosuez Gestions.